

Image not found or type unknown



Location d'un bien commercial

Par **Cam73**, le **07/05/2020** à **00:26**

Bonjour, la location en hébergement courte duree dans un local commercial "tous commerce" dans une ville moyenne sans travaux touchant aux structures et façades est elle envisageable sans passer par la mairie ou est ce une obligation ?

Par **morobar**, le **07/05/2020** à **08:28**

Bonjour,

Pas besoin de solliciter une autorisation municipale si le local est déjà commercial.

Attention toutefois à ce genre de bail commercial/location de courte durée.

L'expérience montre que nombre de ces commerces ne sont que des arnaques sinon des escroqueries (literie, meubles...)